

et chacune « parla son rôle à la louange de monseigneur. » Quatre conseillers prirent alors le dais et le portèrent au-dessus du prélat jusqu'à Portefroc, où Messieurs de l'église de Saint-Jean le reçurent sous un autre dais à la manière accoutumée. Les trois autres « ystoires » étaient devant le logis du Griffon, aux Changes et au palais de Roanne. On y voyait aussi des jeunes filles habillées de taffetas et des joueurs vêtus de drap de soie qui faisaient des récits analogues à la circonstance.

Le jour suivant, fête de l'Assomption, monseigneur chanta la grand'messe dans la cathédrale en *grand pontificat* (1). Le lendemain, son Éminence fit convier les conseillers et les officiers de la ville à souper dans son palais. Les invités en grand nombre furent servis par le trésorier Laurencin, le maître d'hôtel Charreton et les autres officiers de Monseigneur qui avait, à sa table, le précenteur, le secrétaire et plusieurs autres chanoines. Les échevins qui occupaient la seconde table étaient servis par Jean Archimbaud et par Guillaume de la Balme, mandeurs du Consulat, vêtus de leurs robes de livrée à manches argentées. A la troisième table, étaient les officiers du roi avec les citoyens les plus notables et les plus apparents de la ville. Durant le souper, « jouèrent *tapporins* et autres instruments à puissance, « et après furent jouées à force farces, et fait plusieurs autres « esbatemens. »

Vers les premiers jours de novembre, le Consulat instruit que M. de Rohan se disposait à quitter Lyon, alla lui faire la révérence et prit congé de lui.

Au mois de juin précédent, les Augustins, appuyés par M. de Lessart, avaient obtenu du Consulat l'autorisation de faire bâtir un théâtre dans les fossés de la Lanterne, pour y faire jouer le mystère de saint Nicolas de Tolentin, mais, suivant M. Cochard, ce mystère n'aurait été représenté que l'année suivante, en présence du roi et de sa Cour (2).

En février 1508, M. de Rohan fit imprimer, à l'usage des curés

(1) *Mer des hystoires*, édit. déjà citée, fol. clxxxvij.

(2) *Archives du Rhône*, VII. 407.